

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-074**

L'an deux mille vingt trois

Le sept décembre

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 novembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération : SYANE - Etude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur - Petit Bornand.**

M. Laurent VALLIER expose,

Le SYANE envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2022 une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur à Petit - Bornand - commune de Glières-Val-de-Borne selon le plan de financement suivant :

- |  |           |
|--|-----------|
| • D'un montant global estimé à   | 7 659.60€ |
| • Avec une participation financières communale s'élevant à             | 2 297.88€ |
| • Et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à | 229.79€   |

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité :

- **APPROUVE** le Plan de financement de l'opération à programmer, et notamment la répartition financière proposée ;
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière :

• D'un montant global estimé	7 659.60€
• Avec une participation financières communale s'élevant à	2 297.88€
• Et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à	229.79€
- **DE S'ENGAGER** à verser au SYANE le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ou son représentant, à signer tout document s'y afférant.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-074**

**La délibération est votée à 17 Pour et 5 Abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Francis MARCHAL Francis et M. Mickaël MAISTRE).**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 13 décembre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

